

Verbatim
1^{ère} Conférence des Territoires Franciliens du 7 Mars 2022

Introduction : mot de bienvenue et présentation de la méthodologie par M. CALVALIDO (DGA du Pôle Aménagement, Logement, Transports)

Introduction par le Vice-président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT :

Le SDRIF actuel **ne peut plus répondre aux besoins** d'aménagement des territoires, de la métropole internationale et des 12 millions d'habitants. La Région a pris le parti de devancer la loi, avec la COP francilienne organisée en sept. 2020, marquée par des engagements au travers de 3 piliers : le **ZAN (zéro artificialisation net)**, le **ZEN (zéro émission net)** et la région **circulaire**.

Le SDRIF-E doit comporter 4 grands axes sur lesquels nous souhaitons avancer :

- **Imaginer le monde à l'horizon 2040** : la région doit s'adapter, changer de paradigmes et de logiques d'aménagement
- Répondre à ses **obligations sociales**
- Une Région plus **résiliente, préservant son environnement**
- Le **maintien de l'attractivité francilienne**

Conformément aux grandes orientations retenues par la délibération de nov. 2021, les trois piliers de ce SDRIF-E seront :

I. Une région « ZAN », moins gourmande en consommation de terres naturelles.

L'IDF est une région **vertueuse** :

- 19% pop. française, 31% PIB, 3% des terres artificialisées ces 10 dernières années.
- La Région a réduit le « droit de tirage » sur les terres non artificialisées de 1300 ha/an à 550 ha/an (données 2017).

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas faire des **efforts pour aller plus loin** :

- **Sanctuariser** notre agriculture, nos forêts, protéger la biodiversité,
- Avancer sur la **reconstruction** de la ville sur la ville,
- **Réimaginer une IDF** travaillant sur ses friches, sur ses espaces de bureaux, commerciaux, en acceptant de densifier là où c'est possible et acceptable

II. Une région qui soit « ZEN », « zéro émission nette » :

C'est tout le travail que nous avons porté, avec le GREC (Groupe Régional d'Etudes sur le Changement Climatique). L'IDF, au travers de ses transports, de ses efforts sur le bâti, sur les normes de construction, sur le développement du biosourcé, doit être capable d'être une région qui **contribue à l'effort essentiel de la décarbonation** de notre économie.

III. Une région qui soit circulaire

Une région circulaire, c'est aussi et avant tout **une région moins dépendante** :

- **80%** des matériaux consommés de la région sont **importés** (autres régions ou international).
- Une région **moins fragile** aux chocs économiques.

Nous souhaitons bâtir une IDF :

- **Résiliente et qui protège**.

-
- Qui **sache s'adapter aux enjeux de demain** (réchauffement climatique, gestion de l'eau...).
 - Qui **soit véritablement polycentrique** : équilibrée, moins dépendante de l'épicentre parisien, avec des espaces autonomes et portant une complétude de vie.

Cette région que nous voulons construire intègre l'ensemble des obligations réglementaires et législatives (code de l'environnement...) : deux garantes de la commission nationale du débat public nous accompagneront dans le processus d'élaboration.

Nous devons **coconstruire** ce document :

- Aujourd'hui, 1^{ère} **conférence des territoires franciliens** (110 membres présents) : l'Etat, CESER (conseil économique, social et environnemental régional, agglomérations, départements, grandes collectivités et associations des maires).
- 1^{er} **comité des partenaires** est prévu le 25 mars, conférence élargie à l'ensemble des acteurs franciliens : 250 acteurs institutionnels, économiques, associatifs, représentant 4 grands collèges qui seront réunis
- **Avec les citoyens** : présence à la BAP ! (Biennale de l'architecture et du paysage), à automne, est prévue une mobilisation avec des jeunes et les lycées et plus généralement une concertation qui s'adressera à chaque Francilien.

Mot d'introduction du Président du CESER M. Eric BERGER

Sur demande de la présidente de région, le CESER propose **des principes prioritaires** dans le respect des objectifs ZAN, ZEN et circulaire :

- Faire **évoluer le modèle de développement** de la Région et son système métropolitain pour répondre aux fragilités relevées par la **crise sanitaire**
- **Réduire les inégalités** sociales et territoriales
- Faire prévaloir de **nouveaux principes d'aménagement**, de qualité de vie, de proximité, de circularité et de sobriété
- **Repenser la planification spatiale** :
 - Renaturer en prenant en compte **la diversité des territoires**, dépasser les oppositions binaires (urbain/rural, centre/périphérie...)
 - Identifier les **complémentarités et interdépendances** entre les territoires pour construire des bassins de vie cohérents et bien articulés
- Affirmer et décliner la **coopération interterritoriale sur la base de leurs atouts**, pour un polycentrisme hiérarchisé et concrétisé
- Faire un **état des lieux des quartiers de gares**
- **Intégrer les coopérations interrégionales** (mise en lien avec les SRADDET) pour une mise en synergie des politiques régionales

Le SDRIF-E est une opportunité pour **offrir à tous les Franciliens un cadre de vie à la hauteur de leurs aspirations** et une adaptation aux enjeux de la crise climatique.

Présentation de la concertation par la Région (Brice BOHUON, DGD)

Présentation de la comitologie, du calendrier prévisionnel du SDRIF-E (concertation, arrêt : mai 2023 ; adoption SDRIF-E jusqu'au 1^{er} semestre 2024) et du calendrier des conférences des territoires franciliens (2^{nde} en Juillet, 3^{ème} en septembre et 4^{ème} début 2023).

[Projection d'un film d'animation]

Première séquence : Partager les grands enjeux et tendances à l'œuvre pour l'Île-de-France en 2040

1. Présentation IPR (Sandrine BARREIRO) :

Le SDRIF devient le **SDRIF-E** : il insiste sur les enjeux environnementaux et planifie l'usage des ressources dans un contexte de « rareté » pour une région **ZAN, ZEN et circulaire**.

Enjeux du SDRIF-E :

- **Enrayer le déclin et l'homogénéisation de la biodiversité** : lutter contre l'artificialisation, renaturer, protéger, donner sa place à l'eau
- **Atténuer les émissions de gaz à effets de serre et atteindre le ZEN** : sobriété, proximité/efficacité, décarbonation et production d'énergies renouvelables, multiplication des capacités de séquestration du carbone (augmentation des surfaces de pleine terre et renaturation)
- **S'adapter au dérèglement climatique** : maintien de l'équilibre climatique régional et adaptation de la ville
- **Agir contre la crise du logement et pour un habitat de qualité** : construction et rénovation massive, résolution du décrochage du logement social
- **Conforter la robustesse économique** : souveraineté régionale, développement numérique, économie de proximité, augmentation des besoins de logistique et de télétravail
- **Repenser les mobilités et les espaces y afférents** : relance du maillage des transports en commun, partage de l'espace de voirie, modes à faible émission...

2. Témoignages de territoires

Franck CANNAROZZO (Vice-Président EPT Paris Terres d'Envol) :

Un des enjeux est de faire comprendre et adhérer les habitants au SDRIF-E : il doit être didactique et coconstruit.

Concernant les objectifs, l'**IDF doit rester accueillante pour ses habitants mais aussi pour ses visiteurs** : la région est un lieu de rencontre.

4 besoins majeurs auxquels le SDRIF-E doit répondre :

- **Se loger :**
 - Résoudre la quadrature du cercle : le ZAN induit plus de densité et de verticalité, or les habitants en veulent moins (quartiers pavillonnaires...)
 - Mieux répartir l'habitat social sur le territoire régional
 - Application du ZAN à l'échelle globale, par territoire et laisser possible les grands projets d'aménagement
- **Mobilités :**
 - Trouver des solutions intermédiaires hors Paris pour améliorer l'offre (TC...)
 - Lutter contre les larges coupures urbaines pour améliorer les déplacements (routes, rail...)
 - Le projet de zone à faibles émissions (ZFE) coupe le territoire en deux : cela génère des disparités entre territoires incompréhensibles pour les citoyens
 - Aider à accéder à des véhicules propres
- **Travailler :**
 - Diversifier et rapprocher : friches industrielles à reconvertis, nouvelles implantations doivent être plus compactes

- Besoins de formation pour 4 filières majeures, mieux réparties sur le territoire régional : sanitaire, transition écologique (logements, transports), numérique et énergie (diversification, énergies renouvelables)
- Règles et financements nécessaires pour aider à requalifier les friches

➤ « **Renaturer sans dénaturer » nos villes :**

- Créer de nouveaux espaces verts en maintenant l'offre de services (manque d'accessibilité)
- Il est difficile de désimperméabiliser ou de renaturer, en raison du coût des terrains (aide pour l'acquisition des terrains ?)
- Réaménager les fractures vertes (autoroutes, SNCF...)

Particularité du territoire, l'EPT Paris Terres d'Envol constitue une porte d'entrée de l'IDF avec Roissy et le Bourget. Il faut un traitement environnemental à la hauteur de cette vitrine (entretien...).

Isabelle PERIGAULT (Présidente communauté de communes du Val Briard)

Le SDRIF de 2013 avait pour ambition principale de renforcer l'offre de logement mais ce développement a été peu suivi en termes de transports en commun. Nous avons maintenant une ambition en trois actes :

- **Affirmer une attractivité originale au sein de l'IDF,**
 - Fondée sur l'innovation et la R&D
 - Développer le tourisme
 - Adapter et compléter le réseau routier principal, anticiper l'arrivée du Grand Paris Express
- **S'engager pour la vie quotidienne des habitants :** le département de Seine-et-Marne est jeune, mais contrasté
 - Travail à faire sur les mobilités du quotidien
 - Démarche en faveur de la santé
 - Valoriser le commerce de centre-ville
 - Faciliter l'accès aux équipements culturels et sportifs de qualité
- **Innover en faveur de la transition écologique et énergétique**
 - Être moteur dans la préservation des ressources (eau...)
 - Développer une alimentation plus saine
 - Avoir une stratégie innovante bas carbone

L'aménagement du territoire doit être équilibré, avec des infrastructures de transport performantes et en faisant jouer à la Seine-et-Marne un rôle important dans l'industrialisation.

Eric BRAIVE (Président CA Cœur d'Essonne Agglomération)

Suite au SDRIF 2013, le projet de territoire adopté en 2019 est articulé autour de 4 grands axes :

- Maîtriser l'urbanisation et le développement équilibré
- Sanctuariser les espaces naturels et agricoles
- Renforcer la proximité en créant massivement de l'emploi sur le territoire
- Relever les grands défis environnementaux et sociaux

De nombreux outils opérationnels ont été mis en place :

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en 2019 (objectif de 1100 logements/an, limitation des extensions...)
- Plan local de l'habitat (PLH) et Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en 2019
- Opération de revitalisation du territoire (ORT) Polycentrique pour le maintien du commerce local

Actions menées en Cœur d'Essonne, où le SDRIF-E est attendu :

- **Mobilités** : réhabilitation de 6 pôles gares et lancement d'un plan vélo de 15M d'€ fixant les enjeux de mobilité durable
- **Développement durable** : Cœur d'Essonne est la seule agglomération (hors Région IDF) à avoir obtenu un financement TIGA (Territoire d'innovation de grande ambition) pour un nouveau mode de développement agricole (volonté que 50% des produits des cantines soit issu de Cœur d'Essonne)
- **Requalification et reconversion** de la plus vieille zone d'activité économique d'IDF : la Croix Blanche (projet Valvert), opérations sur l'amélioration et requalification de vieilles zones d'activités ainsi que sur la création de nouvelles zones.

Le SDRIF-E doit :

- Porter les grands enjeux
- Aborder les sujets de mobilités
- Inclure la question du logement (potentiel de densification grâce aux friches)
- Porter attention aux anciennes friches agricoles (difficilement réutilisables en culture agricole)
- Il doit être local et continuer avec le modèle de développement équilibré.

Benjamin DEMAILLY (Président PNR Vexin Français) :

Sur les enjeux dans le cadre du SDRIF-E :

- **Le ZEN** : condition importante pour la préservation des espaces agricoles, forestiers et verts.
- **L'ambition ZAN**, qui est nécessaire pour les PNR, doit être une stratégie globale : le SDRIF-E doit apporter des solutions et de la conciliation (pas de mise en concurrence). La densification ne doit ni se faire au détriment des patrimoines ni se faire sans une offre de desserte adaptée
- Le SDRIF-E doit concilier le **développement des énergies cohérentes** (photovoltaïque...)
- Permettre le **développement économique** au service de la **ruralité** (développement d'espaces de coworking...)
- Défense du **commerce de proximité**, de l'artisanat
- Préserver la **biodiversité** et la **qualité de vie** : ZAN doit mener au ZEN (convergence des schémas et plans)
- **Sensibilisation et prise de conscience** : formation et pédagogie auprès des habitants et élus pour mettre en avant l'aménagement pour la protection de l'environnement

3. Temps d'échanges à distance / questions-réponses

Jean-François ONETO (Président CC Portes Briardes) : Comment concilier l'objectif de construction de 79 000 logements/an en IDF inscrit dans le SDRIF de 2013 avec le ZAN ?

Karine BONNAFI-DAVID (CU Grand Paris Seine et Oise) : Comment faire en sorte que le SDRIF-E prenne en compte les objectifs et efforts déjà actés dans les PLUI existants (ex : PLUI GPS&O approuvé en janv. 2020) ?

⇒ **Réponse du Vice-président :**

- L'objectif de 70 000 logements/an du SDRIF 2013 et du SRHH n'est pas atteint
- Nous avons une obligation morale et sociale de produire du logement (pas de chiffre donné à ce stade : cela tuerait le débat de la concertation) mais il faut continuer, rattraper, répondre aux besoins...
- ...tout en répondant au ZAN en changeant de paradigme (l'extension urbaine n'est pas l'unique méthode)
- Les réaménagements (de friches, de bureaux...) sont plus chers, complexes, mettent plus de temps à s'équilibrer, et c'est tout ce travail que nous avons à faire ensemble

Johann MITTELHAUSER (Président du CC Etampois Sud Essonne) : Le ZAN est perçu comme un élément bloquant par les territoires périurbains. Tout en étant conscient de devoir appréhender différemment l'urbanisme de demain, comment concilier les spécificités territoriales avec les grands objectifs régionaux ?

⇒ **Réponse du Vice-président :**

- Un SDRIF-E qui ne prendrait pas compte les réalités territoriales serait un coup d'épée dans l'eau : il nous faut le coconstruire ensemble.
- L'appréciation du ZAN n'est pas la même selon le territoire où l'on se trouve. Nous devons nous appuyer sur les SCOT, les agglomérations, les maires, et réfléchir territoire par territoire, en fonction des volontés de développement
- La question de la densité doit être démythifiée : les villes les plus denses de la région (hors Paris) ne sont pas les plus en difficulté sociale et économique (Levallois, Montrouge...)
- La densité seule ne veut rien dire : la question réside dans l'aménagement des services et des transports, et dans la qualité urbaine. Il faut travailler cela territoire par territoire.

Eric BRAIVE (Président CA Cœur d'Essonne Agglomération) : La question de l'équilibre du logement se fait dans les communes (emploi, mobilité, participation à la vie du territoire). Le SDRIF-E doit prendre en compte les particularités des territoires.

Didier MIGNOT (élu régional, groupe PCF) présente une liste de sujets variés devant être traités par le SDRIF-E :

- Les puits de carbone et la pleine terre (en petite couronne surtout)
- L'agriculture pour une couronne verte et alimentaire de la région (l'avenir du triangle de Gonesse se reposera)
- L'enjeu de rapprochement domicile-travail (mobilités et RER Vélo...)
- L'anticipation de la crise migratoire (migrants climatiques)
- Les compensations environnementales, souvent éloignées des espaces dénaturés : cela ne règle pas le sujet de réduction de l'îlot de chaleur
- Le ressenti sur la densité : le fait que la densité soit bien ou mal vécue dépend aussi des conditions sociales
- Les intérêts particuliers ne doivent pas l'emporter sur l'intérêt général (égoïsmes communaux...)
- En matière de logements, on construit massivement dans certains territoires mais ceux-ci restent inabordables pour beaucoup.

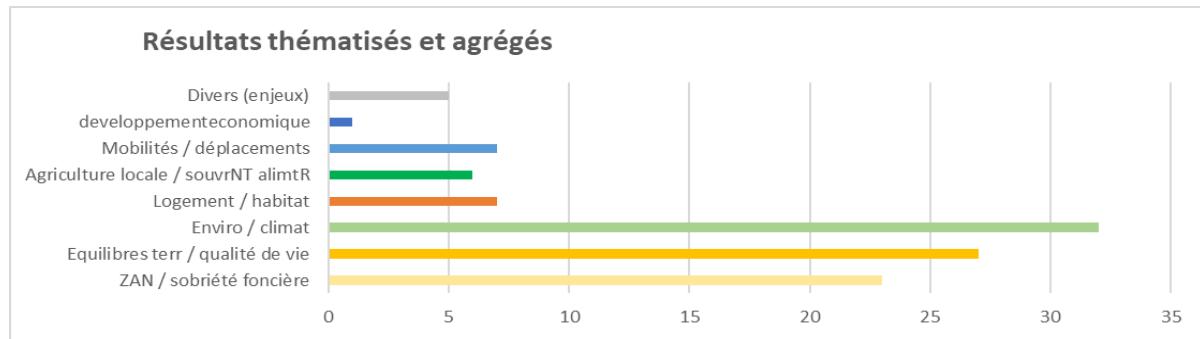
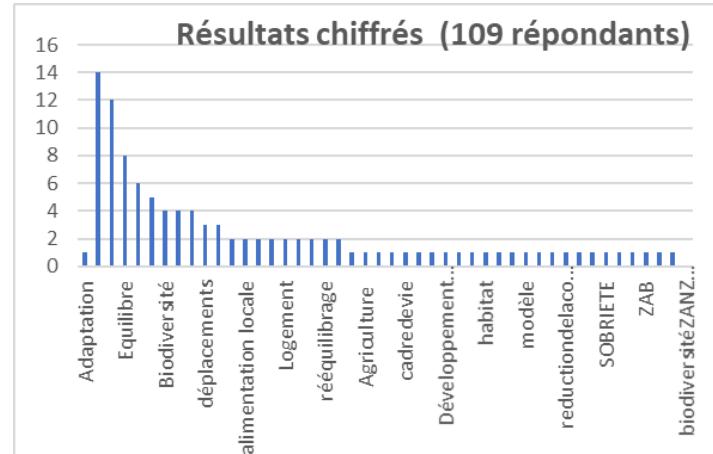
Ghislaine SENEE (élue régionale, co-présidente groupe EELV) :

Nous identifions les principaux enjeux suivants :

- L'importance du déséquilibre régional : 65% de l'emploi se situe dans 6% du territoire
- Le ZAN et le souhait de sanctuariser les terres agricoles pour la souveraineté alimentaire
- La préservation de la biodiversité (contribution annoncée sur le sujet)

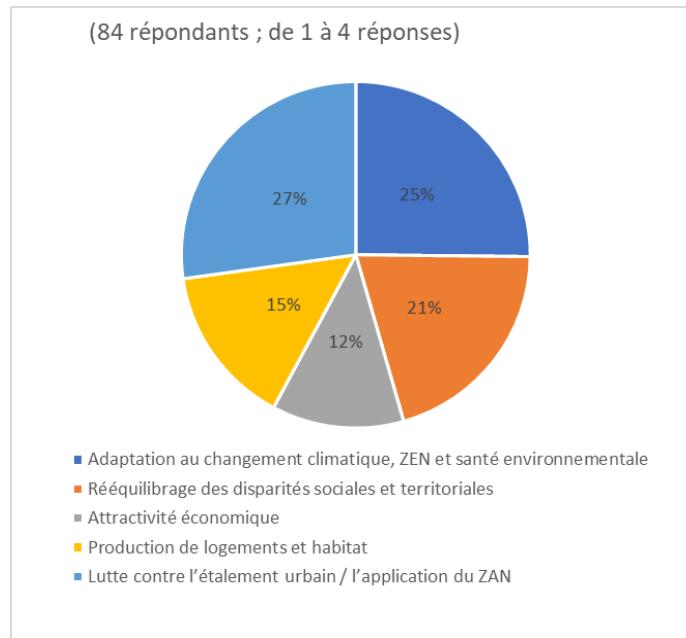
Sondages conclusifs

- Nuage de mots « **LA priorité ou L'enjeu saillant que le SDRIF-E devra traiter pour l'Ile-de-France** » :



- ⇒ Il ressort un souhait très majoritaire de traiter les problématiques environnementales et climatiques, ainsi que celles relatives à la préservation de la qualité de vie, des équilibres territoriaux et de l'économie de l'espace.

- Quels seraient les sujets à approfondir prioritairement dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E ?



⇒ Les résultats sont cohérents avec le sondage précédent : ce sont les problématiques environnementales et climatiques, jugées prioritaires, pour lesquelles un approfondissement est particulièrement souhaité.

Deuxième séquence : Comment concilier le ZAN avec le développement économique et urbain ?

[Diffusion vidéo introductory ZAN « La minute Urba »
<https://www.youtube.com/watch?v=-0ajse3v6B4>]

1. Présentation DRIEAT (Emmanuelle GAY) :

La lutte pour la préservation du sol est un enjeu majeur dans l'urbanisation du territoire ;

- L'IDF fait partie des régions qui artificialisent le moins par rapport à la population et aux emplois accueillis.
- De 2009 à 2017, l'IDF a contribué à seulement 4% de la consommation nationale brute d'espaces naturels, agricoles, forestiers (ENAF)
- Le poids de l'activité économique dans la consommation des ENAF est très important en IDF, comparé aux autres régions et aux autres secteurs (habitat...)

Important : le ZAN, c'est la modulation des localisations d'artificialisation en fonction des enjeux locaux, pour trouver un équilibre régional.

Outils à mobiliser pour le ZAN :

- Observer/communiquer (outils de mesure et de suivi, obligations de rapportage...)
- Planifier/encadrer (définir des trajectoires ZAN à toutes les échelles : d'abord dans le SDRIF puis dans les SCOT et les PLU(i), mieux réguler les implantations commerciales...),
- Accompagner/valoriser (développer l'ingénierie, capitaliser les bonnes pratiques, promouvoir de nouveaux outils : pour le recyclage des friches, par exemple)

2. Présentation IPR (J. BENET)

Pour encore 10 ans, on parlera de consommation d'espaces (agricoles, naturels et forestiers), avant de passer à la notion d'**artificialisation**. Il y a un grand enjeu à questionner les potentiels d'urbanisation actuels :

- Les potentiels d'urbanisation du SDRIF 2013 restants en 2021 sont estimés entre 13 000 et 15 000 ha (cela représente plusieurs fois la consommation à ne pas dépasser à horizon 2031 pour le SDRIF-E)
- 6350 ha de projets en extension urbaine prévus pour les prochaines années ont été recensés : la réalisation de la totalité de ces projets est **incompatible avec une baisse de la consommation d'espaces** (ce recensement n'inclut pas les projets portés dans le diffus, les transports, ni les énergies renouvelables)
- Les usages liés aux espaces ouverts **urbains** (27%), les activités **économiques** (25%, forte croissance) et **l'habitat individuel** (18%) sont les plus consommateurs d'espace
- Le renouvellement urbain se fait beaucoup au bénéfice de l'habitat et au **détriment des activités économiques**
- Pour le SDRIF-E, il faudra inclure dans l'enveloppe de consommation d'espace :
 - Le développement des énergies renouvelables
 - Les emprises liées à l'économie circulaire
 - Les emprises liées à la gestion des ressources.

3. Témoignages de territoires

Thomas GOURLAN (Président CA Rambouillet Territoires) :

- Il y a une **contradiction** entre :
 - La préservation des espaces naturels, agricoles et forestier,
 - Le maintien de la qualité de vie des habitants
 - La nécessité du développement
- Il est possible que le ZAN génère une **perte de compétitivité : le coût d'acquisition et de requalification du foncier** rend certains projets impossibles.
- Cela peut créer une **concurrence importante des territoires de frange avec les régions voisines**. Il faudrait alors se mobiliser pour aider les collectivités à conserver une attractivité.

Rolin CRANOLY (Maire de Gagny, Vice-président de l'AMIF) :

- A Gagny, une étude communale a été lancée sur le **bio-climatisme urbain** afin démontrer que la lutte contre l'étalement urbain a des vertus pour la santé des habitants. Il faut faire de la **pédagogie** à l'échelle des communes auprès des habitants pour les sensibiliser aux enjeux de préservation et de densification.
- Il faut **préserver les sols de l'artificialisation** et **préserver la biodiversité des sols**. Il faut faciliter les accès aux espaces ouverts.

Briquette MARSIGNY (1^{ère} V-P EPT Grand Paris Grand Est) :

- La question qui se pose est : comment concilier le ZAN avec les demandes de logements ? Certains leviers sont intéressants (réhabilitation de bureaux en logements...)

- Il faut développer une vision d'ensemble qui permette de concilier les besoins économiques et sociaux, le développement de nouvelles formes urbaines, l'investissement pour obtenir la maîtrise du foncier.
- Il y a une demande de logements plus agréables et vivables.

4. Temps d'échanges à distance / questions-réponses

Vianney ORJEBIN (élu régional, LFI) :

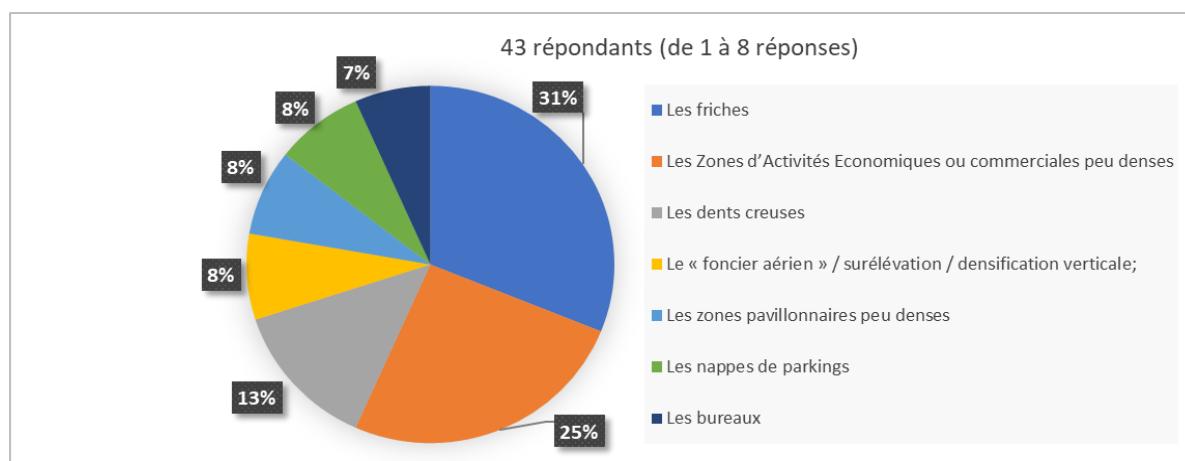
- Ce SDRIF-E est l'occasion de faire des **choix politiques forts : le développement économique doit être subordonné aux enjeux écologiques** (cela peut être un levier de création d'emplois)
- Il faut s'interroger sur le **ZAB** (zéro artificialisation brute) pour les **espaces agricoles** : c'est une question de **souveraineté alimentaire**.
- Les **territoires de libre évolution** de nature peuvent être un concept intéressant
- Il faut **valoriser les territoires qui renoncent à des opportunités économiques** car elles rendent un **service écologique**.

Sylvianne DELMAS (CESER) : Quel questionnement des Opérations d'Intérêt National dans le cadre du SDRIF-E ? »

- ⇒ **Réponse Emmanuelle Gay (DRIEAT)** : La réflexion sur la trajectoire ZAN ne peut pas porter seulement sur l'aspect quantitatif, mais il faut réfléchir au projet : où, pourquoi et comment. L'urbanisation n'a pas le même impact sur la biodiversité selon les territoires.

Sondages conclusifs :

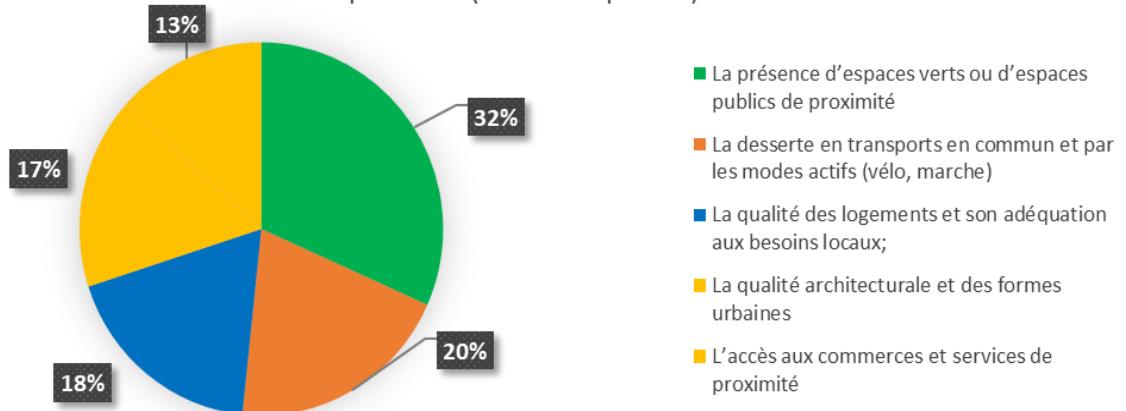
- ⇒ **Quels sont les principaux gisements de foncier à intensifier sur votre territoire ?**



- ⇒ *Les friches (31%) sont identifiées comme le premier gisement de foncier à intensifier, suivies des fonciers économiques peu denses (25%) puis, dans une moindre mesure (13%), les secteurs de dents creuses au sein des tissus urbains existants. Le reste des propositions est également réparti.*

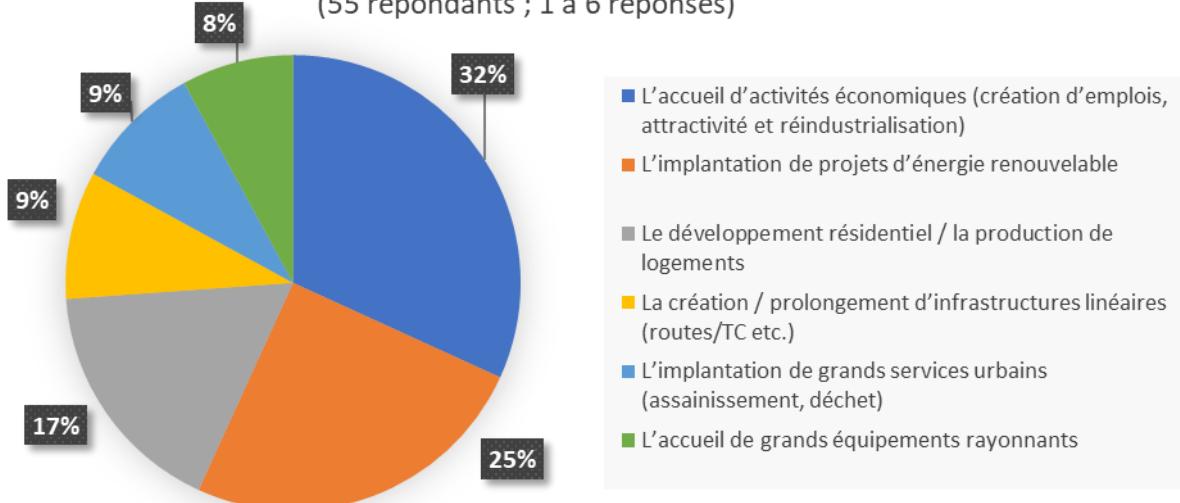
- ⇒ **Qu'est ce qui rendrait acceptable la densification des espaces urbanisés ?**

26 répondants (de 1 à 5 réponses)

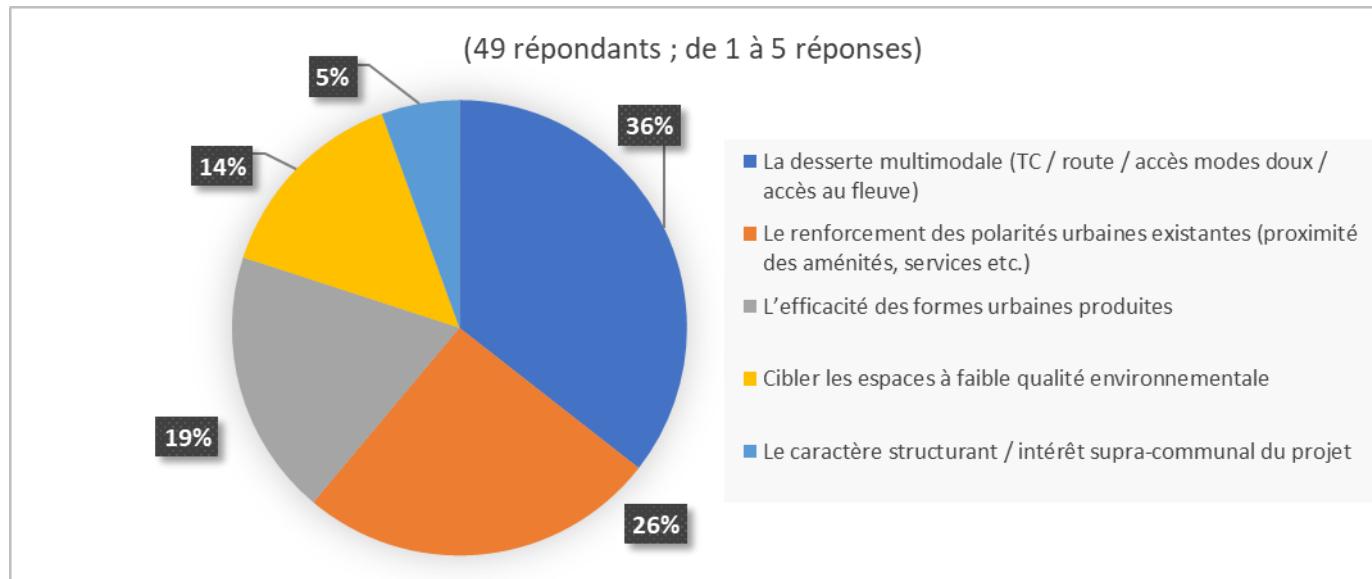


- ⇒ Le critère qui recueille le plus de choix (32%) est la présence d'espaces verts de proximité. Les autres avis se répartissent de manière équilibrée entre les différentes propositions. Le nombre de répondants limité relativise la représentativité de ce sondage.
- ⇒ Quelle vocation prioriser dans les quelques rares extensions urbaines à maintenir ?

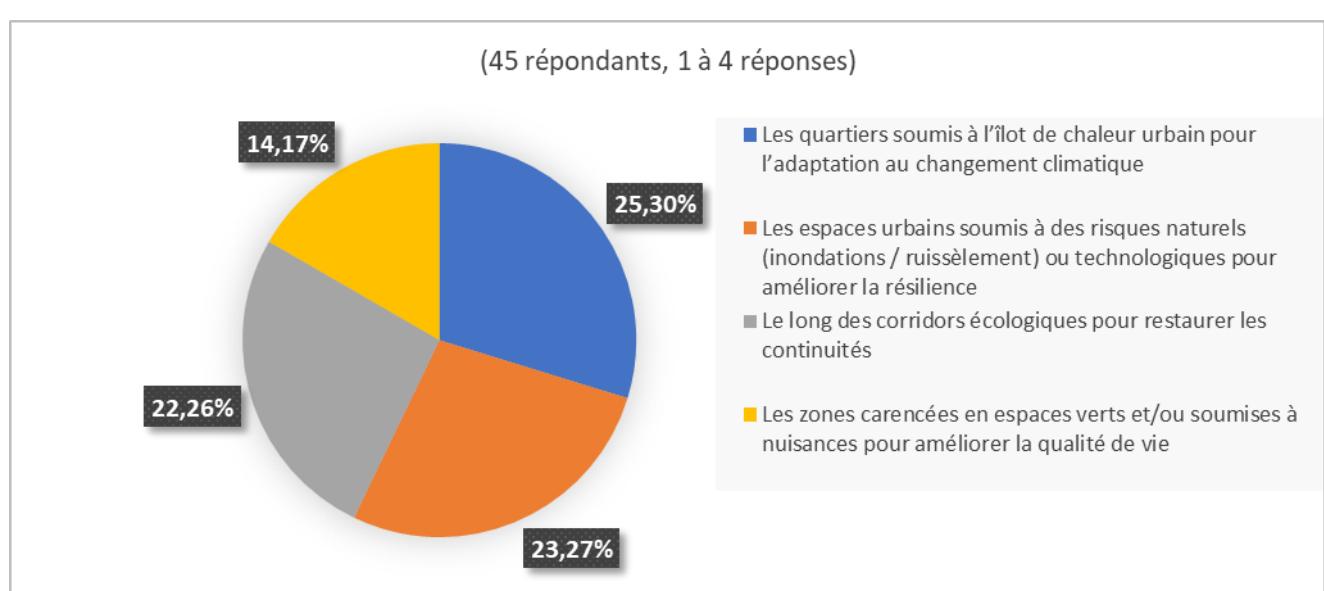
(55 répondants ; 1 à 6 réponses)



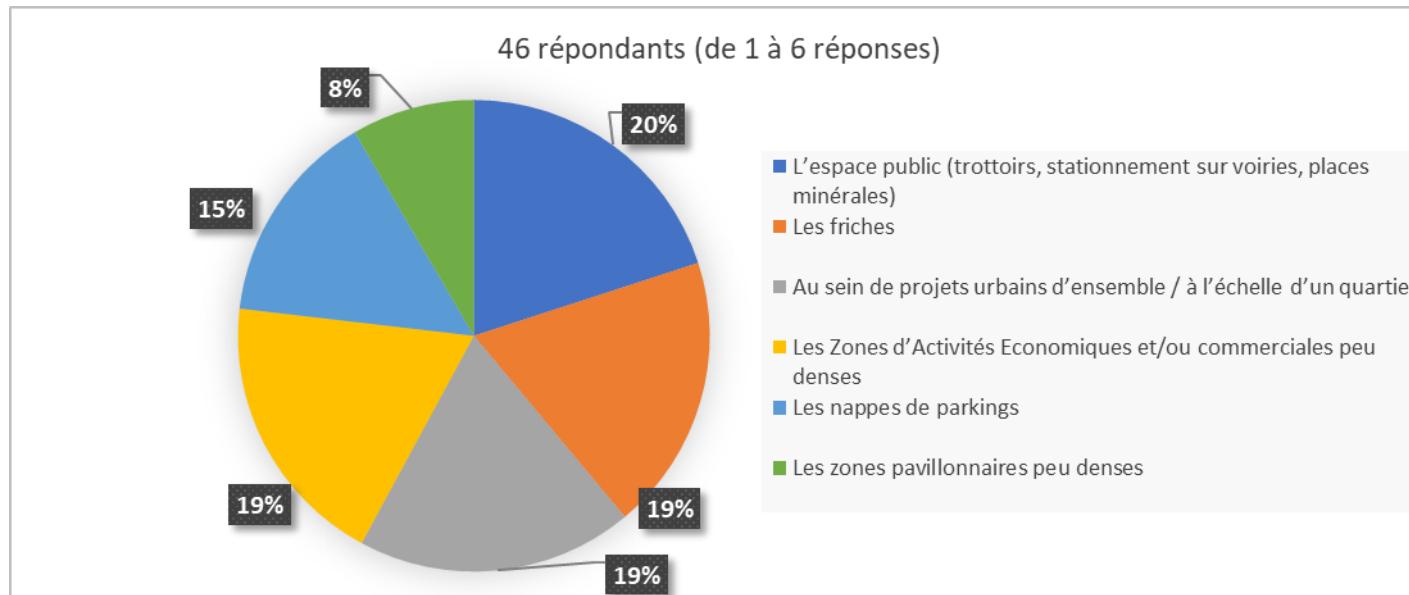
- ⇒ Les répondants privilient les vocations économiques (32%), énergétiques (25%) puis résidentielles (17%) pour les rares extensions urbaines à maintenir. Les items liés aux infrastructures, réseaux et grands équipements paraissent moins prioritaires.
- ⇒ Quel(s) critère(s) retenir en priorité pour localiser les projets d'extension à maintenir ?



- ⇒ *La logique de localisation préférentielle des projets d'extensions urbaines s'articule autour du critère de desserte multimodale (32%), puis de renforcement des polarités urbaines existantes (26%).*
- ⇒ ***Pour votre territoire, quels seraient les espaces où mener des renaturations prioritaires ?***



- ⇒ *Les lieux où les projets de renaturation seraient à privilégier se répartissent équitablement (entre 22 et 25%) entre les secteurs concernés par l'îlot de chaleur urbain, les espaces exposés aux risques et les corridors écologiques. Alors que la présence d'espaces verts semble être le premier critère d'acceptabilité de la densification, le critère de compensation de la carence en espaces verts arrive en dernier pour le choix des espaces où privilégier la renaturation.*
- ⇒ ***Pour votre territoire, où se situent les principaux potentiels de renaturation ?***



⇒ Les principaux gisements identifiés de renaturation se répartissent de manière homogène entre l'espace public, les friches, les projets urbains d'ensemble et les fonciers économiques peu denses

CONCLUSION du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT :

La vision du SDRIF-E s'articule autour de :

- La **différenciation territoriale** : pas d'imposition d'objectif ou de règle sans prise en compte des réalités locales ; mais le SDRIF-E ne sera pas non plus une addition des intérêts locaux
- Le **polycentrisme**
- L'**opposition au malthusianisme** et à la récession économique

La Région souhaite élaborer le SDRIF-Environnemental dans une démarche de **co-construction**.